

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2020-070**

L'an deux mille vingt, le 11 juillet à 10 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 7 juillet 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Monique PLAZZI, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Marie-Madeleine LORIN, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Annie ARNAUD, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Pierre ROUX, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Patrick DELAGE, M. Jacques BLONDY, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Philippe SUDRAT, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Ludovic TURPIN, M. Patrick DARY, Mme Christiane BARRY, M. Alain BLONDY, M. Laurent GORYL, M. François BOISSERIE et Mme Sandrine FUSADE conseillers communautaires.

OBJET :

Désignation des
représentants au sein du
SIRTOM

ABSENTS Excusés : Mme Marie-Pascale BRACHET, Mme Stéphanie TOESCA, Mme Céline BOYARD et Mme Delphine PERRIER-GAY.

Marie-Pascale BRACHET donne pouvoir à Sandrine FUSADE
Sandrine TOESCA donne pouvoir à Sandrine FUSADE
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX

SECRETAIRE : Sandrine FUSADE

Vu la délibération n°2020-068 du 11 juillet 2020 portant désignation des représentants aux organismes extérieurs au scrutin public ;

Considérant que la Communauté de Communes est membre du SIRTOM pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères sur son territoire corrézien ;

Considérant qu'aux termes des statuts du SIRTOM, la Communauté de Communes est représentée au sein du comité syndical par 2 élus titulaires et 2 élus suppléants ;

Considérant que chaque commune doit être représentée et que des conseillers municipaux peuvent être désignés ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **désigne** en tant que représentants au sein du SICTOM les conseillers suivants :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Saint-Eloy-les-Tuileries	François CHATARD	Francis DELORT
Ségur-le-Château	Jacky POURRE	Jean-Louis LABONNE

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200711-DC2020530165-
DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.